

URPS MK GRAND EST

Le bulletin d'information



L'Union Régionale des Professionnels de Santé des Masseurs-Kinésithérapeutes du Grand Est a été créée officiellement par un décret paru au J.O. le 02 juin 2010 afin d'être l'interlocuteur des Agences Régionales de Santé (ARS) dans le cadre de la nouvelle organisation régionale de la santé.

Nous représentons les **5379 MK** libéraux du Grand Est.

DANS CE NUMERO

- PAGE 2** Édito de la présidence
- PAGE 3** Focus CRSA - SPL
- PAGE 4** Commissions de travail
- PAGE 5** Commissions de travail
- PAGE 6** Commissions de travail
- PAGE 7** Statistiques des réunions
- PAGE 8** Association KinéGarde

ICOPE



Défi national ICOPE terminé :
1 000 steps atteint ! Merci à tous !

MOIS
SANS
TABAC

Substituts nicotiques :
les MK peuvent prescrire !
Tabac Info Service : 39 89

Suivez-nous
sur les réseaux :



VOS REPRÉSENTANTS

Composition du bureau



Corinne
FRICHE
Présidente
Dép.54



Sophie
HUMBLLOT
Secrétaire adjointe 1
Dép.88



Sébastien
LE COSSEC
Vice-Président
Dép.67



Edwige
FONTAINE
Secrétaire adjointe 2
Dép.52



Benjamin
MARCHAND
Secrétaire général
Dép.08



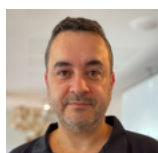
François-Régis
VERNEL
V-P délégué C-A
Dép.10



Cyrille
ANTOINE
Trésorier
Dép.55



Nicolas
ODABACHIAN
V-P délégué Lorraine
Dép.57



Brahem
MESSAOUI
Trésorier adjoint
Dép.08



Dominique
HUGELÉ-CHARREL
V-P déléguée Alsace
Dép.68

Nos élus

ALSACE

François-Adrien MUTEL
Ludovic BRAYÉ
Rémy GASSER
Franck NOLÉO

CHAMPAGNE-ARDENNE

Claire BERNIER
Philippe LAFLEUR

LORRAINE

Frédéric MOMPEURT
Céline CHEBAL-RAIZER
Clément ANDRIEUX
Romain CHRISTOPHE
Bernadette OTTO-KRIER
Cathy DI BATTISTA



153 rue André Bisiaux
54320 Maxéville
contact@urpsmk.fr
09 72 62 68 87

Édito de la présidence

En espérant que tout se passe au mieux pour vous, avec cette épée de Damoclès qu'est la Covid mais que vous avez pu y échapper... Les élus de l'URPS MK Grand Est poursuivent leurs missions afin de vous représenter au mieux lors des réunions ARS/CPAM, etc.

Le programme « **Ma Santé 2022** » poursuit son déploiement : créations des **CPTS** (Communautés Pluriprofessionnelles des Territoires en Santé), des **ESP** (Équipes de Soins Primaires) au plus proche de vos cabinets, avec et autour de vos patients et tous les PS les prenant en charge, des **MSP** (Maisons de Santé Pluridisciplinaires)...



Corinne FRICHE
Présidente

Au sein de ces exercices coordonnés, vous avez tous votre place. Vous pouvez y apporter vos compétences parmi celles des autres professionnels du soin mais aussi dans le domaine médico-social et social. Chacun peut y **développer des prises en charge ou des projets innovants** ; c'est pour cela que vos élus essaient au mieux de leurs possibilités d'y siéger afin, ensuite, de vous accompagner dans vos démarches si vous souhaitez y participer.

Ce qui nous manque aussi le plus, c'est un moyen de communication entre nous tous, un moyen "sécurisé" type *Parcéo*, pour déposer nos documents de prise en charge au sein de l'**Espace Numérique en Santé** de nos patients via son DMP (Dossier Médical Partagé)... tous ces moyens doivent faire partie d'un **déploiement en e-santé numérique**, mais aussi nous apporter des moyens pour de la téléconsultation, du télésoin, du télésuivi, etc. Les choix vont « bouleverser » nos pratiques !

Mais il faut que nous y soyons TOUS, et ensemble, avancer pour **l'amélioration et l'optimisation des prises en charge de nos patients !**

Tous vos élus URPS MK travaillent de concert au sein de nos **commissions de travail** et en **inter pro** pour développer de nouveaux moyens innovants de prises en charge et de façon coordonnée.

C'est par exemple, la mise en place des **protocoles de coopération** avec un médecin déléguant, suite au rapport des **"missions flash"** de notre ministre de la Santé, le Dr. Braun, concernant l'entorse de cheville et la lombalgie aiguë et vous autorisant à prendre en charge en accès direct ces pathologies, mais uniquement si vous faites partie d'une structure coordonnée type MSP, CPTS et centre de santé.

Durant le mois d'août, votre URPS a travaillé sur l'arbre décisionnel de prise en charge de ces pathologies afin que vous puissiez en toute sécurité participer à ces SNP (Soins Non Programmés) et ainsi **participer à ces prises en charge innovantes** dans le but de **désengorger les urgences**.

Mais pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un de vos élus de proximité car nous sommes tous répartis sur les 10 départements du Grand Est, au plus proche de vous.

Notre secrétariat vous mettra en relation avec l'élus souhaité, qui prendra un grand plaisir à vous répondre.

En vous souhaitant d'excellentes fêtes de fin d'année.



Tenez vous informé des dernières actus !

Nouveau site internet www.urpsmk.fr bientôt disponible : flash le QR code ci-contre.

Vous y retrouverez l'ensemble des actualités récentes concernant la profession, un onglet dédié aux petites annonces, des questionnaires étudiants, nos anciennes brochures... et bien plus encore ! N'hésitez pas à y jeter un coup d'œil régulièrement !

FOCUS SUR LA CRSA

Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

La CRSA représente le **parlement sanitaire de notre territoire** où s'exprime la démocratie sanitaire. Elle associe les usagers, les élus locaux et les acteurs du système de santé afin de construire et d'évaluer ensemble la politique de santé sur le territoire.

L'Agence Régionale de Santé Grand Est sollicite la CRSA pour donner son avis sur le **Projet Régional de Santé** mais également sur l'application locale de plans nationaux tels que le **Ségur de la Santé**. La CRSA est également consultée par l'ARS Grand Est sur la démographie médicale avec notamment le **zonage**, ou encore les **quotas de formation de personnels médicaux et paramédicaux**.

Au sein de notre CRSA, l'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes du Grand Est est représentée par notre présidente Mme Corinne FRICHE en tant que membre titulaire de la Commission Spécialisée « **Organisation des Soins** » avec Benjamin Marchand en tant que suppléant.

La CRSA organise également des débats publics et rencontres, ce fut le cas notamment avec deux soirées sur le thème :

« **Pourquoi et comment rédiger ses directives anticipées ?** ».

En tant que Masseurs-Kinésithérapeutes, mais avant tout en tant que professionnels de santé, votre URPS souhaite vous sensibiliser sur le **rôle de conseil que vous pouvez apporter auprès de vos patients**.

En effet, le contexte sanitaire récent que nous vivons a pu faire naître un questionnement auprès de vos patients ou votre entourage sur l'expression des volontés de soins en fin de vie.

La Haute Autorité de Santé (HAS) recommande de différencier **deux types de directives anticipées** : celles **sans maladie** et celles en cas de **maladie grave**. Depuis le 1er juillet 2021, ces directives anticipées peuvent être intégrées au sein du **Dossier Médical Partagé (DMP)** que l'on retrouve maintenant sur votre **Espace Numérique de Santé (ENS)**.

Vous pouvez orienter vos patients vers leur médecin traitant afin de les accompagner dans leur rédaction.



Benjamin MARCHAND
Secrétaire Général

Pour plus d'informations, retrouvez la retransmission de la soirée du 09 juin 2022 à Reims dans son intégralité :



La SPL est une association (apolitique et non syndicale) de MK lorrains faisant la promotion du modèle EBP en kinésithérapie à partir de **soirées thématiques**.*

Save the date !

URPS et SPL unies le jeudi 08 décembre 2022 à l'IFMK de Nancy pour une soirée sur le Sport-Santé !

Nous avons décidé d'unir nos forces pour proposer à tous les intéressés une soirée autour du **sport-santé** : enjeu majeur en santé publique, et pour notre avenir, venez découvrir les tenants et les aboutissants actuels de ce qui sera peut-être l'un des tournants de demain. Nous accueillerons un expert scientifique, un expert praticien, un membre de comité de pilotage régionale et bien sûr, nous laisserons la place au débat pour tout le monde ! Plus d'infos prochainement sur les sites URPS et SPL.

*EBP "evidence based practice" : modèle de décision clinique basé sur l'expérience du praticien, les attentes du patient et les données probantes de la science.

COMMISSIONS DE TRAVAIL

Il existe **10 commissions** qui se réunissent tout au long de l'année. Ce sont leurs réflexions qui permettent de proposer **des évolutions** pour améliorer l'accès à des soins de qualité.



LA COMMISSION

Sport Santé

Nous avons intégré les groupes de travail Prescri'Mouv afin de travailler sur des axes **d'amélioration du dispositif**.

Récemment, l'ARS et ses partenaires ont décidé d'étendre l'accès au dispositif à plus de patients : en savoir plus les sites de l'ARS, Prescri'mouv ou URPS.

A ce jour, les masseurs-kinésithérapeutes sont encore trop peu investis dans le sport-santé, mais nous poursuivons notre élan **d'information et d'orientation** des confrères intéressés par ce dispositif plein d'avenir. Des réunions d'information et des conférences sur le sujet sont à venir très prochainement !

LA COMMISSION

Formations

Elle souhaite vous accompagner dans votre exercice professionnel au quotidien.

Leurs premières actions concrètes :

Signature d'un partenariat avec la Société de Physiothérapie de Lorraine (SPL) et co-organisation d'une soirée sur le thème du **sport santé**, ouverte à tous les MK intéressés :

Jeudi 08 décembre à l'IFMK de Nancy.

A cause d'une recrudescence de certains actes de violence à domicile, et/ou au cabinet, nous vous proposons une formation "**défense personnelle**" offerte pour tous les MK désireux :

Samedi 03 décembre à l'URPS MK.

D'autres sessions vont se programmer sur tous les départements du Grand Est, dès janvier 2023 : plus d'infos prochainement sur notre site et notre Facebook !

Formation **AFGSU** (Gestes et Soins d'Urgences) niveau 2 (réservé uniquement aux professionnels de santé), avec prise en charge FIF-PL : dès 2023. Pour rappel, l'actualisation "AFGSU" doit se faire tous les 4 ans ! Plus d'infos prochainement.

Inscriptions (obligatoires), renseignements : Contactez notre secrétariat au 09 72 62 68 87 ou directement sur Messenger !



LA COMMISSION

Annuaire



Un défi de taille qui entre dans la lignée de l'axe 2 du PRS : **"renforcer et structurer l'offre de soins de proximité"** : le lancement **d'un annuaire** à destination des patients, des professionnels de santé, des établissements hospitaliers publics et privés, de la CPAM, des HAD... à la recherche d'un MK à proximité et/ou avec des spécificités particulières. Le but est de pouvoir répondre à la demande de soins des patients en difficulté pour trouver un MK, mais aussi de **faciliter la tâche** à d'autres MK ne pouvant répondre à une demande de soins particuliers. Ainsi, en allant sur notre **futur** site, vous pourrez "repérer" une compétence spécifique d'un confrère du secteur. D'autres régions de France essayent de mutualiser cet annuaire, aussi, nous comptons sur vous pour développer cet outil ! Par défaut, tous les MK du Grand Est y figureront mais sans déclaration particulière, c'est pourquoi nous vous encourageons à y répondre nombreux pour nous permettre de créer un bel outil de coordination ! Inscrivez-vous en flashant le QR-code ci-après :



LA COMMISSION

KinéDom

Début 2022, le projet article 51 "KinéDom" s'est vu recevoir un avis négatif du Comité Technique de l'Innovation en Santé pour raison de "concurrence avec les négociations conventionnelles en cours". Cependant, l'ARS étant **très intéressée** par le Bilan Initial d'Évaluation des Risques et le Bilan vigilance/lanceur d'alerte, cette nouvelle commission s'est constituée pour retravailler le projet et le traiter en **COM** (Contrat d'Objectifs et de Moyens). Le travail individuel des membres a été mis en commun pour faire ressortir un **nouveau document** à présenter à la prochaine entrevue avec l'ARS.

LA COMMISSION

Parcours d'installation

Elle a pour objectif **d'accompagner les étudiants et de faciliter les démarches des MK** souhaitant s'installer dans notre région. Ainsi, plusieurs actions sont en cours :

- l'étude de la possibilité pour les étudiants des écoles européennes de venir faire des stages dans les cabinets libéraux du Grand Est.
- **informer les MK** sur le rôle des différentes instances pour aider les futurs confrères dans leurs démarches.
- la création d'un livret avec les coordonnées nécessaires pour retracer les démarches à effectuer (équivalence, inscription à l'ordre, CPAM...) pour chaque département.
- participation à des tables rondes regroupant l'Ordre, la CPAM et l'URPS pour répondre aux questions des MK nouvellement installés dans la région.



LA COMMISSION

Communication

Nous avons constaté que, malgré les efforts de communication des 3 syndicats représentatifs, les MK s'intéressent trop peu aux élections. C'est pourquoi notre commission s'est interrogée sur les **moyens à mettre en place** pour mieux communiquer, mieux atteindre l'ensemble des consœurs et confrères du territoire, et ainsi **améliorer la compréhension du travail de notre URPS**. Actions menées :

- Investissement dans un nouveau logiciel d'envoi de newsletters
- Formation réseaux sociaux pour les gestionnaires de notre Facebook
- Rénovation de notre site internet et nouveau logo : en cours
- Contact direct lors des soirées-rencontres : en déploiement sur l'ensemble de la région



LA COMMISSION

Inter-pro

Votre URPS collabore **au niveau régional** avec les 9 autres URPS de la région au sein de la "Maison des URPS". Nous avons d'ailleurs signé un **protocole d'accord inter-urps** avec l'ARS sur la e-santé lors du Salon City Healthcare le 05/10/2022.

Nous travaillons également étroitement avec l'ensemble des URPS MK de France, notamment pour des **projets communs**. C'est également avec toutes les URPS MK de France que nous avons assisté au Salon Rééduca mi octobre 2022 à Paris.

LA COMMISSION

Exercices Coordonnés

Le cœur de métier du MK s'est toujours nourri des échanges **pluri-professionnels** afin d'optimiser le parcours de soin du patient. Cependant, dans ce contexte où la demande de soins est croissante, la

multiplication des informations ne permet pas toujours une **compréhension efficiente** de ces nouveaux modes d'exercice. Nos premiers travaux servent à poser un **diagnostic sur l'implication actuelle** de la profession dans ces nouvelles structures : MSP, CPTS, ESP, permettant de tirer avantage des enrichissements respectifs. A ce titre, vous recevrez prochainement une enquête, pour laquelle nous comptons sur votre large participation afin d'obtenir une réelle analyse.

Enfin, vous serez probablement sollicité d'ici la fin de l'année par les DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) pour prendre en charge des patients. Les DAC vont **remplacer l'ensemble des réseaux historiques** (Plateformes Territoriales d'Appui, Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer, réseaux de santé...) qui vont tous fusionner pour ne former **qu'un seul dispositif**. Votre URPS s'est engagée dans ce projet afin de vous faciliter sa mise en pratique.



COMMISSIONS DE TRAVAIL



Benjamin MARCHAND, Corinne FRICHE et Cyrille ANTOINE



Brahem MESSAOUI lors du Salon City Healthcare à Nancy



Corinne FRICHE lors du Salon Rééduca à Paris



Notre première soirée-rencontre à Epinal



Réunion de bureau du 04 août 2022

LES RÉUNIONS DE VOS ÉLUS

depuis juin 2021

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

4

RÉUNIONS DE BUREAU

4

COMMISSIONS DE TRAVAIL

19

COMMISSIONS DE CONTRÔLE

2



Valoriser

la kinésithérapie par des actions de santé publique



Représenter

les 5 379 MK libéraux du Grand Est



Accompagner

votre exercice au quotidien



Déjeuner de travail des membres du bureau

Le mot de la Présidente, Madame Corinne FRICHE

Je tiens encore à remercier tous les MK volontaires ayant été fidèles pour assurer les plannings de garde de cette saison passée !

Nous représentons sur le Grand Est une belle communauté, suivie régulièrement par les tutelles.

Votre dispositif KinéGarde Respiratoire en Grand Est va "négocier" un nouveau virage en 2023-2024 !

En effet, **le développement de l'exercice coordonné et les liens Ville-Hôpital-Ville** va entraîner un **essor, entre professionnels de santé libéraux, des Soins Non Programmés (SNP), des Services d'Accès aux Soins (SAS, = Centre 15, Médigarde, PRAPS), des Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)** dans chaque département !

Les fonds FIR (Fonds d'Intervention Régional) de KinéGarde pour 2022-2023 devront permettre :

- De poursuivre **l'organisation de la continuité des soins** et la **prise en charge des urgences respiratoires des enfants porteurs d'infection VRS ou Covid-19** mais aussi **des adultes souffrant d'infection respiratoire aiguë ou d'épisode d'exacerbation d'infections respiratoires chroniques** (BPCO, mucoviscidose...).
- De motiver les MK à s'engager dans ce dispositif et de veiller à la qualité des prises en charge de nos patients, afin **d'éviter le plus possible le passage aux urgences**.
- KinéGarde devra intégrer ces autres dispositifs pour répondre à d'autres prises en charge que la kinésithérapie respiratoire pédiatrique... (surtout dans les SAS).

Comme vous le savez peut-être, **KinéGarde est exclusivement financée par l'ARS Grand Est**, via des fonds FIR qui sont destinés à des expérimentations...qui dit expérimentation dit limitée dans le temps.

Aussi, l'ARS nous accompagne pour cette saison encore mais durant la période de pics d'épidémies de la bronchiolite, soit de début Novembre 2022 à fin Mars 2023, puis **KinéGarde intégrera les SAS** qui sont à créer dans chaque département du Grand Est. Nous ne connaissons pas encore les moyens financiers par lesquels vous serez indemnisés...Tout est à construire mais nous ne doutons pas de votre implication !

Nous devons continuer à construire nos plannings mais, aussi sans doute, prendre en charge d'autres pathologies ? seulement les week-end ? ou dans la semaine pour des soins non programmés ? Toute l'année ? C'est pour le moment, la grande inconnue !

Mais, bien sûr, vous serez les premiers informés et en attendant, je vous remercie et vous encourage, pour les "nouveaux MK", à nous rejoindre dans ce nouveau parcours et nouvelle aventure... !

KinéGarde et l'URPS MK seront à vos côtés pour vous former à ces nouvelles structures.

Corinne FRICHE,

Présidente de KinéGarde Respiratoire du Grand Est

SAISON 2022-2023

Inscription aux gardes

La saison passée a encore montré votre volonté à participer aux gardes respiratoires pédiatriques, évitant ainsi toute hospitalisation ou passage aux urgences des nourrissons.

**Pour vous inscrire contactez le secrétariat :
recueil@urpsmk.fr ou 06 51 10 36 48**

